

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

Durée de l'examen

40 minutes

Nombre de pages de l'épreuve  
(y compris la page de garde

12



Annexe(s)

aucune

Maximum de points possibles

40

Points obtenus

Note

**Indications**

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez vérifier que les pages figurant dans la donnée correspondent au nombre de pages indiqué ci-dessus.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre « indélébile » ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

**Le collège d'experts**

**Date**

**Signatures**

Expert(e) 1

Expert(e) 2

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 1 : Types de situations en matière de coordination (6 points)**

**Donnée**

Certains types de situations nécessitent une coordination intra, inter ou extrasystémique.

**Question**

Parmi les situations décrites ci-après, lesquelles impliquent une coordination intra, inter ou extra-systémique ?

**Indication**

Veuillez attribuer le numéro approprié pour chaque situation,

**1 = intrasystémique**

**2 = intersystémique**

**3 = extrasystémique**

Indemnités journalières de la LAPG et de la LAI	
Obligation de la prise en charge provisoire des prestations pour une institution de prévoyance professionnelle lorsque l'assurance accidents conteste son obligation de verser des prestations	
Prestations de l'AVS et prestations de la prévoyance liée (pilier 3a)	
Droits découlant de la LAA et de la LACI	
Détermination du salaire assuré selon la LAA lorsqu'il existe simultanément deux rapports de travail avec deux employeurs différents	
Allocation pour impotent de l'AVS et prestations de Pro Senectute	

Points obtenus :

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 2 : Congruence matérielle (6 points)**

**Donnée**

En Suisse, la coordination des prestations se fait selon le principe de la concordance des droits (congruence).

**Question**

Il existe des situations dans lesquelles plusieurs assureurs fournissent des prestations. Dans lesquelles des situations suivantes la notion du lien matériel de la concordance des droits est-elle remplie ?

**Indication**

Répondez par oui ou par non à la question de savoir si le lien matériel de la concordance des droits est rempli.

**Situation**

**Réponse**

Situation	Oui	Non
Bruno Meier reçoit une rente d'invalidité selon la LPP ainsi qu'une rente d'invalidité selon la LAI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Melanie Pfluger reçoit une rente d'orpheline selon la LAA et une indemnité pour frais de soins de l'assureur LAA, suite à une hospitalisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Michelle Hunziker devient mère pendant son reclassement professionnel. Elle a droit à des indemnités journalières de l'AI et à une allocation de maternité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Philippe Magnin a droit à des indemnités journalières de l'assurance-maladie collective selon la LCA et à une rente d'invalidité selon la LAI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brigitte Oberer perçoit une rente de vieillesse selon la LPP et une rente de vieillesse de l'AVS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Susanne Birrer perçoit une rente selon la LAI et la caisse-maladie prend en charge le médicament à base d'insuline lié à l'invalidité, conformément à la LAMal.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points obtenus :

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _
--------------------

**Exercice 3 : Compétence (4 points)**

**Donnée**

Philippe Groux est célibataire et a une fille de cinq ans. Il est employé et perçoit un salaire de CHF 15'000 par mois. Alors qu'il est sur le chemin pour rejoindre un cours de répétition couvert par l'assurance militaire, il est victime d'un grave accident de voiture et est transporté par la REGA à l'hôpital, où il décède cinq jours plus tard.

**Question**

Quelles assurances sociales peuvent être amenées en principe à verser des prestations dans cette situation ?

**Indication**

Dans la colonne Assurances, veuillez indiquer en regard des prestations mentionnées quelle(s) assurance(s) sociale(s) est (sont) compétente(s) dans ce cas concret. La mention d'une assurance sociale non compétente entraîne une diminution d'un point.

<b>Prestations</b>	<b>Assurances</b>
Frais médicaux	
Rentes	

Points obtenus :

--

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 4 : Prestations en nature (2 points)**

**Donnée**

Susanne Merz est atteinte de sclérose en plaques et a besoin de moyens auxiliaires.

**Question**

Quelle assurance sociale prend en charge les frais suivants ?

**Indication**

Veillez indiquer l'assurance compétente dans la colonne en regard des frais mentionnés.

Bandages (sur la liste LiMA)	
Chaussures orthopédiques sur mesure (sur la liste OMAI et sur la liste LiMA)	

Points obtenus :

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 5 : Obligation de prise en charge provisoire des prestations (2 points)**

**Donnée**

Roger Bruderer a droit à une rente selon la LAI. Il n'a pas encore reçu de rente d'invalidité selon la LPP, car deux caisses de pensions sont concernées, suite à un changement d'emploi. Chacune des deux caisses de pensions a rejeté la compétence sur l'autre caisse.

**5.1 Question (1 point)**

L'une des deux caisses de pensions a-t-elle une obligation de prendre en charge de façon provisoire les prestations et, si oui, laquelle ?

**5.2 Question (1 point)**

Veillez indiquer la base légale exacte (article, alinéa et loi).

Points obtenus :

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 6 : Résiliation du contrat de travail (2 points)**

**Donnée**

Muriel Bucher travaille depuis cinq ans pour le même employeur et souhaite changer de travail. Le contrat de travail ne règle pas la question de la résiliation et il n'existe pas de convention collective de travail.

**6.1 Question (1 point)**

Quelle est la durée du délai de congé ordinaire que Muriel Bucher doit respecter ?

**6.2 Question (1 point)**

Dans ce cas, le délai de congé est-il prolongé pour la grossesse de Muriel Bucher survenue pendant le délai de congé ?

Oui

Non

Points obtenus :

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 7 : Coordination rentes d'invalidité (6 points)**

**Donnée**

Maurice Bigler, salarié, a été victime d'un grave accident au début de l'année 2021, peu après son 55<sup>e</sup> anniversaire. En raison de cet accident, l'AI verse une rente d'invalidité d'un montant annuel actuel de CHF 29'400. L'assureur LAA (salaire assuré LAA de CHF 148'200) accordera également une rente sur la base d'un taux d'invalidité de 100 %. Avant l'accident, Maurice Bigler gagnait CHF 200'000 par an. Aujourd'hui il aurait gagné sans accident toujours CHF 200'000 par an.

**7.1 Question (1 point)**

Quel est le montant (en CHF) de la limite annuelle de surindemnisation pour le calcul de la rente AA ?

**7.2 Question (1 point)**

Veillez indiquer la base légale exacte (article, alinéa et loi) :

Points obtenus :

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 7 : Coordination rentes d'invalidité (suite page 8)**

**7.3 Question (2 points)**

Maurice Bigler peut-il faire valoir des prétentions envers son institution de prévoyance professionnelle (minimum LPP) ? Veuillez justifier votre réponse.

**7.4 Question (2 points)**

Que se passe-t-il exactement avec le droit à la rente LAA de Maurice Bigler lorsqu'il atteindra l'âge de la retraite AVS ?

Points obtenus :

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 8 : Coordination rente de vieillesse (2 points)**

**Donnée**

Daniela Sutter est âgée de 64 ans et a désormais droit à une rente de vieillesse ainsi qu'à 2 rentes complémentaires pour enfants de l'AVS pour un montant total annuel de CHF 52'920. Son revenu avant la retraite s'élevait à CHF 70'000. La caisse de pensions versera une rente minimale légale selon la LPP et 2 rentes pour enfants. Selon le certificat d'assurance, la rente de vieillesse LPP s'élève à CHF 15'000 et la rente pour enfant à CHF 3'000 par enfant.

**8.1 Question (1 point)**

Est-ce que la caisse de pensions a le droit de réduire dans ce cas les prestations minimales selon la LPP ?

Oui

Non

**8.2 Question (1 point)**

Est-ce qu'en principe la caisse de pensions (LPP) peut réduire ses prestations de survivants en raison d'une surindemnisation si l'AVS verse des prestations de survivants ?

Oui

Non

Points obtenus :

**Branche examinée 9b : Coordination**

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

**Exercice 9 : Coordination indemnités journalières de paternité (6 points)**

**Donnée**

Felix Muller remplit les conditions du droit à des indemnités journalières de l'assurance sociale pour CHF 100 par jour en raison de sa paternité.

**9.1 Question (3 points)**

Comment est réglée la coordination des prestations : 1. Assurance compétente, 2. Méthode de coordination et 3. Prestations dues (aucun calcul ou chiffre n'est demandé) si Felix Muller a droit en même temps à des indemnités journalières LAA ?

1.

2.

3.

**9.2 Question (3 points)**

Comment est réglée la coordination des prestations : 1. Assurance compétente, 2. Principe de coordination et 3. Prestations dues (aucun calcul ou chiffre n'est demandé) si Felix Muller a droit en même temps à des indemnités journalières de l'AC (au lieu d'indemnités journalières de la LAA) ?

1.

2.

3 :

Points obtenus :

Branche examinée 9b : Coordination

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - \_ \_ \_ - \_

Exercice 10 : Couverture d'assurance (4 points)

Donnée

Il existe des situations dans lesquelles se pose la question de la couverture d'assurance.

Question

Parmi les situations énumérées ci-après, lesquelles bénéficient d'une couverture d'assurance de la part de l'assurance social ?

Indication

Veuillez répondre à chaque fois par oui ou par non

Situation

Réponse

Pierre Meier prend un congé entre deux contrats de travail. 14 jours après la fin du premier contrat de travail, il est en incapacité de travail pour cause de maladie et reçoit finalement une rente selon la LAI. Peter Meier a-t-il droit à une rente d'invalidité LPP ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Roman Magnin est chômeur de longue durée ; les indemnités journalières de l'AC sont épuisées depuis six mois. Roman Magnin est-il encore assuré par la LAA ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Fritz Muri perçoit une rente d'invalidité (conséquence d'un accident assuré par la LAA). Il ne travaille plus depuis des années. Il est maintenant blessé suite à un accident de voiture. Est-il assuré par la LAA pour ce deuxième événement ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Susanne Hunziker, indépendante, a dû fermer sa boulangerie il y a deux mois pour cause de faillite. Elle va maintenant devenir mère. A-t-elle droit à l'allocation de maternité (AMat) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Points obtenus :